

LE PROGRAMME D'EXONÉRATION DES DROITS DE
DOUANE POUR LES MACHINES

Motion n° 147—**M. Broadbent**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

LA LOI STIMULANT LA RECHERCHE ET LE
DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

Motion n° 148—**M. Broadbent**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

LE PROGRAMME D'AIDE AU DESSIN INDUSTRIEL

Motion n° 149—**M. Broadbent**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide au dessin industriel (IDAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

LE PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRALE DE TRANSITION

Motion n° 150—**M. Broadbent**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide générale de transition (GAAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

LE PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

Motion n° 151—**M. Broadbent**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme de soutien de l'emploi (ESP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

M. l'Orateur: Le n° 155.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je demande que cette motion, ainsi que les autres demandes de documents, soient reportées.

M. Howard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au début de nos délibérations d'aujourd'hui, il y avait 61 avis de motion portant production de documents, motions reportées à l'ordre du jour, chiffre auquel il faut ajouter celles qui ont été reportées aujourd'hui. La grande majorité de ces motions ont été reportées à l'ordre du jour

Demandes de documents

sur l'insistance ou à la demande du gouvernement pour la raison explicite que les renseignements demandés étaient confidentiels ou quelque chose du genre. Il y a eu déjà des cas où le gouvernement a refusé, sous prétexte qu'ils étaient confidentiels, de fournir les documents qui ont été rendus publics par la suite, ce qui prouvait bien qu'en fait ils n'étaient pas confidentiels.

J'estime qu'en l'occurrence le gouvernement abuse de son autorité de reporter des motions à l'ordre du jour. Il y en a actuellement 61 au *Feuilleton* qui ont été reportées dont un bon nombre ne feront jamais l'objet d'un débat, et encore moins d'un vote. J'estime qu'il y a abus d'un article du Règlement si on permet ainsi au gouvernement de s'abriter derrière ce faux caractère confidentiel.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être faire une observation au sujet de la très importante question d'ordre soulevée par le député concernant les avis de motions portant production de documents. Je me rends parfaitement compte du très grand nombre des motions qui ont figuré au *Feuilleton* durant la dernière législature et au cours de la présente. J'ai également examiné du mieux que j'ai pu les motifs qui ont incité le gouvernement de temps à autre à refuser de produire divers documents. Le secrétaire parlementaire se trouve chaque mercredi dans la situation peu enviable de refuser ce qui semble être aux députés des demandes légitimes de renseignements.

Le gouvernement a étudié très minutieusement les motifs en fonction des coutumes parlementaires et de son empressement à mettre à la disposition des députés le plus de renseignements possibles. J'espère que sous peu, lorsque nous débattons une des motions reportées à l'ordre du jour, je pourrai fournir des précisions sur les raisons qui ont motivé ces décisions et déposer aussi à l'intention des députés les principes directeurs que nous appliquons. Il me semble que si les députés comprennent bien le sens de ces principes directeurs, lesquels, à mon avis, s'appuient sur le bon usage, eux-mêmes et le gouvernement s'entendront mieux sur cette question en particulier. Je voudrais qu'en temps opportun, lorsque l'une de ces motions sera à l'étude, que nous débattons les principes directeurs que nous avons remis à jour, que nous suivions et que nous demandons aux ministères de suivre. L'attitude que nous avons adoptée, c'est qu'il faut fournir autant de renseignements que possible. Ce n'est que lorsque le refus peut s'appuyer sur des motifs valables que la demande est refusée.

Je formule ces observations car je crois qu'il importe de souligner que nous avons étudié toute la question des demandes de documents et que nous voulons bien la débattre plus tard.

M. Fairweather: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que la Chambre a le droit de prendre connaissance des principes directeurs dont parle le ministre. A mon avis, c'est la sécurité du gouvernement et non celle de l'État qui inspire au gouvernement l'idée de rendre confidentiels une si grande partie de ces documents.

Des voix: Bravo!